



2, place de l'Eglise
L-9391 Reisdorf
Tel: 83.62.21/Fax: 86.92.30
E-mail: commreis@pt.lu

AVIS AU PUBLIC

Conformément aux prescriptions de l'article 60 paragraphe 2 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, il est porté à la connaissance du public que

Suivant décision no 2024-000284 en date du 21 juin 2024, le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité a accordé une autorisation pour l'abattage de 2 arbres (no 638 et no 648) le long du CR118 sur les territoires des communes de Reisdorf et Waldbillig.

Le public pourra consulter le texte de l'autorisation à la maison communale pendant le délai de 03 mois.

Reisdorf, le 25 juin 2024

Le Bourgmestre



Le Secrétaire

